



L'organisation cynégétique dans la Marne et en Champagne-Ardenne

par Pascal Theisen, CNPF-CRPF Champagne-Ardenne, référent cynégétique

Confier la gestion du grand gibier aux acteurs locaux concernés, tel est l'objectif d'une instance unique créée en 2006 dans la Marne.

Son impact sur la gestion des populations de grand gibier et sur la concertation enclenchée sont déjà probants !

Un principe repris dans la Loi d'avenir pour la forêt votée récemment.

Comment sont définies les orientations de gestion du grand gibier ?

Depuis 2006 et la mise en place du premier Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) dans la Marne, un comité technique local (CTL) a été créé dans chaque secteur cynégétique du département. Chaque CTL est composé à l'image de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Il est chargé de définir les orientations de gestion concernant le grand gibier par secteur cynégétique et de proposer les plans de chasse pour chaque détenteur.

La représentation des forestiers dans ces instances de concertation

La forêt est représentée dans chaque CTL par l'ONF, le syndicat des propriétaires forestiers et le CRPF. Les autres membres sont les chasseurs cooptés au niveau des Groupements d'intérêt cynégétique (GIC), les représentants locaux des agriculteurs, des administrateurs de la fédération départementale des chasseurs de la Marne (FDCM), l'ONCFS¹⁾ et parfois quelques représentants d'associations

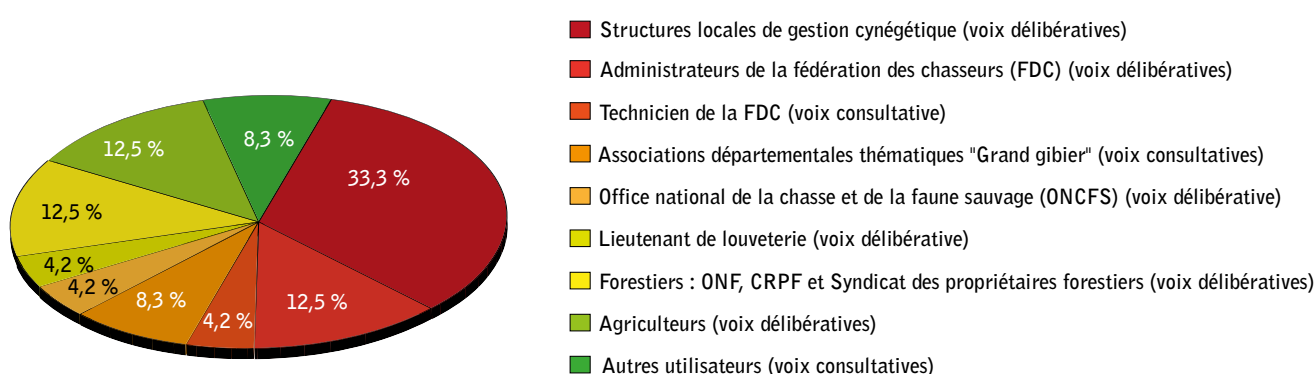
1) Office national de la chasse et de la faune sauvage.



© CNPF-CRPF Champagne-Ardenne

Harde de 40 cervidés, forêt de Vassy (51).

Composition du comité technique local



Relevés d'indice de consommation (IC) en forêt de Vassy (51).



© CNPF-CRPF Champagne Ardenne

cynégétiques (Lieutenants de louveterie, Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG), Union départementale pour l'utilisation de chiens de rouge (UDUCR), gardes particuliers...). Le pilote du CTL est généralement le président du GIC. Les décisions sont concertées et prises à l'unanimité. En cas de contestation d'une des parties, le litige est examiné par la CDCFS, le représentant du Préfet tranchera en dernier lieu. Jusqu'en 2013, un niveau supplémentaire de concertation se situait après le CTL. En cas de litige, la commission « Grand gibier » de la fédération départementale de la chasse réunissait les protagonistes des plans de chasse où il existait un désaccord. Cette commission a été supprimée, car les positions restaient souvent figées et c'était la CDCFS qui devait trancher.

Généralement, les contentieux sont limités. Dans la mesure où un accord est trouvé au niveau du CTL, les décisions prises sont entérinées par la CDCFS sans nouvel examen. Cette manière de procéder a permis de confier la gestion du grand gibier aux acteurs locaux, à qui dans le passé, on imposait quelquefois des orientations farfelues.

Pour que la forêt privée occupe au maximum les sièges qui lui sont accordés, le CRPF a mis en place avec le syndicat des propriétaires forestiers, un groupe cynégétique animé par le technicien du CRPF. Les différents membres sont rattachés à un secteur cynégétique en fonction de leur répartition géographique. Le groupe se réunit une fois par an, pour faire le point sur la progression des populations de grand gibier et détermine les orientations de gestion pour la future campagne de chasse.

Depuis décembre 2012, des objectifs de prélèvements sont déterminés par chaque CTL et entérinés par la CDCFS (moyens minimums et supérieurs à ne pas dépasser). Ces objectifs serviront de canevas pour les prochaines années. En condition d'équilibre sylvo-cynégétique, forêt publique et forêt privée proposent des objectifs communs de prélèvement, issus du Schéma régional de gestion sylvicole et de la directive régionale d'aménagement. Les chiffres suivants sont généralement retenus : 3 à 5 chevreuils, 0,5 à 1,5 cerfs et 5 à 10 sangliers aux 100 ha boisés.

Les représentants des trois structures (ONF, Syndicat, CRPF) participent aux différentes réunions des CTL (3 à 4 par an) et veillent à ce que les prélèvements soient cohérents au regard du biotope et des populations présentes.

Quelles méthodes pour évaluer l'impact du gibier sur la flore ?

Pour gérer au mieux les populations, différents indicateurs sont mis en place par les instances cynégétiques (indice kilométrique d'abondance (IKA) diurne et nocturne, comptage au brame, carnets de battues, étude des prélèvements...) mais la pression du gibier sur la flore n'était pas étudiée.

Depuis 2003, le CRPF suit un premier massif d'étude dans l'ouest de la Marne. Dans un premier temps, c'est un dispositif indice de pression sur la flore (IPF) qui a été étudié, ensuite pour gagner du temps, c'est un dispositif indice de consommation (IC) qui a été préféré. Cet indicateur de pression floristique

**Carte de la Marne
avec les différents
secteurs cynégétiques.**



© Fédération départementale des chasseurs de la Marne

a permis de mettre en avant les problèmes rencontrés au quotidien par les forestiers et en 2011, cette opération de sensibilisation menée par le CRPF a été actée dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance État-CNPF pour la période 2012-2016. Il est demandé aux techniciens titulaires de consacrer entre 10 et 12 jours par an aux actions concernant l'équilibre sylvo-cynégétique. Désormais, onze massifs sont suivis en Champagne-Ardenne, d'autres études sont en projet et le principe des groupes cynégétiques sera étendu aux Ardennes, à l'Aube et à la Haute-Marne. Ces trois départements ne disposent pas de CTL, mais fonctionnent par secteur selon un mode globalement identique à celui de la Marne.

Création d'un observatoire champardennais

Afin d'améliorer encore les connaissances et de mutualiser au mieux les moyens, un observatoire champardennais de l'équilibre sylvo-cynégétique est créé. Cet observatoire, mené dans le cadre des objectifs PEFC par l'association Champardennaise de certification forestière (ACCF), regroupe tous les partenaires de la région Champagne-Ardenne.

Les objectifs sont les suivants :

- organiser une collaboration étroite entre acteurs et gestionnaires de la forêt et de la chasse,
- appliquer une méthodologie de suivi des équilibres faune-flore adaptée à la région en mettant à disposition des données objectives et acceptées par tous,
- présenter des bilans concertés.

L'augmentation continue des populations de cervidés et de sangliers dans un grand nombre de massifs de la région met en péril le renouvellement des peuplements forestiers et ainsi leur gestion durable. Il est impératif de travailler tous ensemble pour rétablir au plus vite l'équilibre sylvo-cynégétique et de sensibiliser les gestionnaires cynégétiques aux problèmes rencontrés par les propriétaires forestiers privés et publics. ■

Analyse du fonctionnement du comité technique local (CTL)

La mise en place des CTL dans la Marne contribue à améliorer et à faciliter les échanges entre forestiers, agriculteurs et chasseurs. Précédemment, alors que les forêts soumises ne représentent que 23 % de la surface forestière du département, l'ONF était le principal interlocuteur lors des attributions en CDCFS. Désormais, la forêt privée, par l'intermédiaire des représentants du syndicat départemental des propriétaires forestiers et du CRPF, a la possibilité d'intervenir en émettant un avis dans chaque massif concerné par un plan de chasse.

En huit années de fonctionnement des CTL, nous sommes devenus des partenaires incontournables. Bien sûr, afin de faciliter les échanges, il nous a fallu composer avec les chasseurs sans nous bloquer sur des positions dogmatiques. Pour être crédibles, il fallait également que nous apportions des éléments concrets sur les problèmes de déséquilibre « forêt-gibier » que nous rencontrons en particulier sur les massifs à enjeux. Nous avons mis en place des suivis à l'aide du protocole indice de consommation (IC) mis au point par l'IRSTEA (ex-Cemagref). La transparence est importante. Nous invitons donc les chasseurs à nous accompagner lors des relevés IC. Nous participons aux comptages par indices kilométriques d'abondance (nocturnes ou diurnes) organisés par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) ou par l'ONF.

La participation aux CTL et parfois aux réunions de GIC sur les massifs à enjeux permet de mieux connaître le monde des chasseurs. Désormais, les échanges sont francs, courtois et cordiaux, ce qui facilite la mise en place d'une gestion cynégétique plus proche de la réalité de terrain. Pour que la parole des forestiers soit entendue, il est important que forêts publique et privée parlent d'une seule et même voix. Pour parvenir à ce but, nous nous réunissons avant les différents CTL pour faire le point sur la campagne écoulée et définir nos objectifs de prélèvement.

L'impact, que nous avons désormais sur les attributions du plan de chasse, est incontestable.

Les autres départements de Champagne-Ardenne ont un fonctionnement assez proche de la Marne, mais moins cadré au niveau de la représentativité des différents partenaires. Nous profitons du renouvellement des schémas départementaux de gestion cynégétique pour améliorer la représentativité de la forêt privée dans ces commissions locales. Nous souhaitons également transposer la manière de fonctionner de la Marne en créant un groupe cynégétique de la forêt privée au sein de chaque département champardennais.

FORÊT-GIBIER